



## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 12 septembre 2022 à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Martin Beaulieu, maire.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu  
Siège #2 - Jocelyn Béliveau  
Siège #3 - Jessica Bolduc  
Siège #4 - Joey Veilleux  
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau  
Siège #6 - Laurier Poulin

Sont absents à cette séance :

Tous forment le quorum de cette assemblée. Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, le maire, Monsieur Martin Beaulieu, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2022-09-205**

## **02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**03 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCEMINS**

**04 - COMPTE RENDU DES COMITÉS**

**05 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**06 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**07 - ACCEPTATION DES COMPTES**

**08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

**09 - LÉGISLATION**

**10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

**10.01 - Résolution pour une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins pour l'achat du tracteur et ses équipements**

**10.02 - Résolution - Remboursement à l'Office d'habitation pour le dégât d'eau**

**10.03 - Dépôt états financiers au 31 juillet 2022**

**10.04 - Résolution demande prolongation du délai pour la politique familiale**

**11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS**

**11.01** - Résolution - Demande autorisation au Ministère du Transport du Québec pour l'ajout d'une affiche de Bienvenue

**11.02** - Résolution - Dérogation mineure - 112-A 14e Rang Est

**11.03** - Résolution - Dérogation mineure 349, Route Pierre-Breton

**11.04** - Résolution - Mandat inspectrice municipale pour intervenir dans le dossier du matricule 9727-61-4947

**12 - TRAVAUX PUBLICS**

**12.01** - Résolution pour l'octroi de contrat à Excavation R. Beaudoin et fils inc. - Achat d'abrasif

**13 - RESSOURCES HUMAINES**

**13.01** - Résolution pour nomination des officiers en bâtiment et en environnement

**14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE**

**14.01** - Résolution pour engager Mme Hélène Blais au poste de pompière recrue

**14.02** - Résolution pour engager Mme Joanie Tremblay au poste de pompière

**15 - LOISIRS**

**16 - VARIA**

**17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseillère Nancy Mathieu;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 12 septembre 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

**03 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS**

- Remerciements pour la fin de semaine du 125e

- Projet église

- Commande (jeux d'eau, grandes affiches de Bienvenue, affichettes, délinéateurs)

- Égouts du village (étude géotechnique)

- Règle du 75 % bâti

**04 - COMPTE RENDU DES COMITÉS**

**05 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**2022-09-206**

**06 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 15 août 2022, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 15 août 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

**2022-09-207**

**07 - ACCEPTATION DES COMPTES**

Liste des comptes payés entre le 1er août et le 31 août 2022 (règlement no 318-07). Voir liste des déboursées pour un total de huit cent vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars et trente-six (826 988,36 \$).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

**08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Aucun bordereau de correspondance, séance du 12 septembre 2022.

**09 - LÉGISLATION**

**10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

**2022-09-208**

**10.01 - Résolution pour une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins pour l'achat du tracteur et ses équipements**

ATTENDU que la Municipalité demande à la Caisse Desjardins un financement temporaire pour l'achat du tracteur et ses équipements;

ATTENDU que la maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents pour la demande de financement temporaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin demande à la Caisse Desjardins un financement temporaire pour l'achat du tracteur et ses équipements;

QUE le conseil municipal autorise M. Martin Beaulieu, maire et Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents pour le financement temporaire pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

**2022-09-209**

**10.02 - Résolution - Remboursement à l'Office d'habitation pour le dégât d'eau**

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu un refoulement d'égout au HLM au mois de mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le refoulement a été occasionné par un bris d'égout du côté de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation a envoyé une lettre pour une demande de remboursement pour les frais engendrés par le refoulement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin rembourse les frais engendrés par le refoulement à l'Office d'habitation au montant de 1 249,21 \$.

ADOPTÉE

### **10.03 - Dépôt états financiers au 31 juillet 2022**

Documents et informations données aux membres du conseil lors du comité de travail du 29 août 2022.

2022-09-210

### **10.04 - Résolution demande prolongation du délai pour la politique familiale**

CONSIDÉRANT QUE la reddition pour la politique familiale doit être déposée en novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la personne attitrée à ce mandat, Mme Cindy Turcotte, ne pourra pas compléter la politique familiale à temps étant donné qu'elle a eu quelques soucis personnels;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de la politique familiale est une obligation pour que la municipalité puisse recevoir l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande une prolongation jusqu'en juin 2023 pour la réalisation complète de la politique familiale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseillère Nancy Mathieu;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal demande une prolongation jusqu'en juin 2023 pour finaliser la politique familiale.

ADOPTÉE

### **11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS**

2022-09-211

#### **11.01 - Résolution - Demande autorisation au Ministère du Transport du Québec pour l'ajout d'une affiche de Bienvenue**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire ajouter une affiche de Bienvenue à Saint-Benjamin sur la route 275, près de l'intersection du Rang Watford;

CONSIDÉRANT QUE l'affiche sera installée en bordure de la Route 275;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite avoir l'autorisation du Ministère du Transport du Québec pour l'ajout de cette affiche à l'endroit ciblé sur la carte en annexe;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin demande au Ministère du Transport du Québec l'autorisation pour installer une affiche de Bienvenue en bordure de la Route 275 à l'intersection du Rang Watford.

ADOPTÉE

**2022-09-212**

### **11.02 - Résolution - Dérogation mineure - 112-A 14e Rang Est**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée au Comité consultatif urbanisme (CCU) le 23 août 2022;

CONSIDÉRANT QU'Émilie Bédard, inspectrice municipale a expliqué le dossier aux membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a tenu compte :

- Des dispositions des règlements de zonage et de lotissement pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure;

- QU'il respecte les orientations et les objectifs du plan d'urbanisme et du règlement d'urbanisme;

- Qu'une dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application des règlements de zonage et de lotissement a pour effet de causer un sérieux préjudice au requérant;

- QUE le CCU juge que la demande de dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

- QUE la demande de dérogation mineure ne vise pas des travaux déjà exécutés ou en cours;

- QUE lesdits travaux feront l'objet d'un permis de construction et qu'ils devront être exécutés de bonne foi;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la demande de dérogation mineure pour le 112-A, 14e Rang Est.

ADOPTÉE

**2022-09-213**

### **11.03 - Résolution - Dérogation mineure 349, Route Pierre-Breton**

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée au Comité consultatif urbanisme (CCU) le 6 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'Émilie Bédard, inspectrice municipale a expliqué le dossier aux membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure **ne respecte pas** les orientations et les objectifs du plan d'urbanisme et du règlement d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire construire un chalet (résidence incendiée) avec une façade qui est à 90 degrés de la ligne de rue. La façade de la résidence serait alors dos au rang. L'angle maximal autorisé selon le règlement de zonage à l'article 6.2.6. est de 20 degrés;

CONSIDÉRANT QU'UNE dérogation mineure sert à régulariser des problématiques mineures d'un bâtiment déjà construit et non à autoriser une non-conformité au règlement de zonage avant la construction neuve d'un bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin refuse la demande de dérogation mineure pour le 349, Route Pierre-Breton.

ADOPTÉE

**2022-09-214**

**11.04 - Résolution - Mandat inspectrice municipale pour intervenir dans le dossier du matricule 9727-61-4947**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un signalement concernant des travaux d'installation d'une fosse septique et champ d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale a été mandatée pour se rendre sur le site des travaux afin de régulariser la situation en lien avec l'omission de demander un certificat d'autorisation pour un projet d'installation septique;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice municipale est retournée faire une 2e visite terrain et qu'elle a constaté une problématique importante sur la méthode d'installation de la fosse septique et du champ d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen devra corriger son installation septique pour respecter les normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en accord pour intervenir dans le dossier afin de respecter le règlement provincial Q-2, R.22;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité mandate l'inspectrice municipale a entamé les procédures afin de régulariser le dossier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jocelyn Béliveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate l'inspectrice municipale pour intervenir et entamer les procédures dans le dossier mentionné ci-haut afin de régulariser la non-conformité de l'installation septique sur le terrain portant le matricule 9727-61-4947.

ADOPTÉE

## **12 - TRAVAUX PUBLICS**

**2022-09-215**

### **12.01 - Résolution pour l'octroi de contrat à Excavation R. Beaudoin et fils inc. - Achat d'abrasif**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix à deux entreprises pour l'achat d'abrasif AB-10;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a estimé la quantité à environ 600 tonnes pour la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux prix (incluant le transport et la redevance):

- Excavation R. Beaudoin et fils inc. : 27,03 \$/tonne
- Abénakis : 31,10 \$/tonne

CONSIDÉRANT QUE Excavation R. Beaudoin et fils Inc. a le meilleur prix pour l'achat et la livraison de l'AB-10;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Nadeau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal accepte le prix d'Excavation R. Beaudoin et fils Inc à 27,03\$/tonne (incluant le transport et la redevance) pour environ 600 tonnes d'abrasif AB-10.

ADOPTÉE

## **13 - RESSOURCES HUMAINES**

**2022-09-216**

### **13.01 - Résolution pour nomination des officiers en bâtiment et en environnement**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin est partie prenante de l'entente intermunicipale relative à l'utilisation du service d'inspection de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la susdite entente (article 3.2), la municipalité a l'obligation de nommer les fonctionnaires chargés de l'application de leurs règlementations;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'engagement d'une officière par la MRC, il y a lieu de procéder aux nominations par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement, à titre d'officière en bâtiment et en environnement, est effectif dès maintenant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents:

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin nomme madame Valérie Talbot en plus de mesdames Annie Venables, Émilie Bédard, Lise Buteau et monsieur Serge Paquet à titre d'officiers municipaux en bâtiments et en environnement.

QUE par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaires responsables de l'application des règlements d'urbanisme et des règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement applicables par la municipalité.

ADOPTÉE

#### **14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE**

**2022-09-217**

##### **14.01 - Résolution pour engager Mme Hélène Blais au poste de pompière recrue**

CONSIDÉRANT QUE Mme Hélène Blais a déposé sa candidature comme pompière recrue pour le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a besoin de recruter de nouveaux membres pour assurer la continuité du service;

CONSIDÉRANT QUE Mme Blais est d'accord pour suivre la formation pompier 1;

CONSIDÉRANT QUE M. René Lessard, chef pompier, a rencontré Mme Blais et suggère au conseil municipal de l'engager;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Laurier Poulin;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin engage Mme Hélène Blais au poste de pompière recrue.

ADOPTÉE

**2022-09-218**

##### **14.02 - Résolution pour engager Mme Joanie Tremblay au poste de pompière**

CONSIDÉRANT QUE Mme Joanie Tremblay a déposé sa candidature comme pompière pour le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a besoin de recruter de nouveaux membres pour assurer la continuité du service;

CONSIDÉRANT QUE Mme Tremblay est déjà formée comme pompier 1, pompier 2 (opérateur de pompe, échelle, matières dangereuses, désincarcération), PR1-2-3 et qu'elle possède 3 ans d'expérience à la Ville de St-Georges;

CONSIDÉRANT QUE M. René Lessard, chef pompier, a rencontré Mme Tremblay et recommande au conseil municipal de l'engager au poste de pompière;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin engage Mme Joanie Tremblay au poste de pompière.

ADOPTÉE

#### **15 - LOISIRS**

#### **16 - VARIA**

Le varia demeure ouvert.

#### **17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire ouvre la période de questions au public.

**2022-09-219**

#### **18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 45.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

---

Martin Beaulieu  
Maire

---

Isabelle Beaudoin  
Dir. générale & greffière-trésorière

Je, Martin Beaulieu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Martin Beaulieu  
Maire